

DÉLAI D'ACCÈS ENTRE LA CONTRACTUALISATION ET À LA FORMATION

Durée 45 jours

Prise en compte de la demande : sous 3 jours

Suite à la demande du commanditaire pour effectuer une formation au sein de son établissement : par téléphone, courriel, inscription sur le site internet :

www.vericlean-formations.fr

Devis : un délai de 15 jours est accordé pour le valider

Un devis détaillé est établi : une date ou une période est prédéfinie entre les deux parties

Convention entre les deux parties est contractualisée

- Une date (ou période) d'action de formation est définie
- Le nombre de stagiaire
- Les noms des stagiaires
- Lieu du stage
- Durée totale en heure et en jour
- Cout horaire par jour
- Prix total de l'action de formation

Prise en charge d'un financeur OPCO

- Accompagnement dans la démarche d'une demande de financement pour être certain que le commanditaire soit subventionné
- Délais d'accord souvent après la formation effectuée (la prestation ne dépend pas des OPCO)

Inscription sur le registre des inscrits Vériclean

Tous les renseignements concernant le commanditaire et les stagiaires sont répertoriés
Coordonnées permettant de pouvoir communiquer des documents

Relance de confirmation

Un appel téléphonique permet de pointer et de s'assurer des conditions générales de la prestation : vérification de la logistique du déroulé de la formation, organisation du lieu du stage, être certains que tous les stagiaires inscrits sont bien informés

Convocation

15 jours avant la formation un courrier ou un courriel est envoyé au commanditaire (affichage sur le lieu de travail)



DÉLAI D'ACCÈS ENTRE LA CONTRACTUALISATION ET À LA FORMATION

Diagramme de progression entre la contractualisation et la formation

Durée : 45 jours



Karine Gerson « Dirigeante »

Vericlean – 128, rue de la Boétie 75008 PARIS